

Mettre en œuvre la gestion des RH des équipes au quotidien

Cette formation permettra aux encadrants de maîtriser le cadre légal et conventionnel pour mettre en œuvre une gestion des RH des équipes afin de concilier besoins de la structure et des personnes accompagnées et conditions de travail des professionnels. À l'issue de cette formation, les participants auront les connaissances et les outils permettant une organisation du travail respectueuse des obligations légales et conventionnelles.

OBJECTIFS

- ✓ Se repérer dans la CCN51, savoir l'utiliser et connaître la structure de rémunération conventionnelle
- ✓ Maîtriser la réglementation en vigueur en termes de contrat de travail, de gestion des congés et absences, et de rupture du contrat
- ✓ Maîtriser les différentes modalités d'organisation du temps de travail
- ✓ Mettre en œuvre la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) : intégration, parcours de formation, accompagnement
- ✓ Appliquer les principales dispositions en matière de non-discrimination
- ✓ Maîtriser les grands principes en matière de pouvoir disciplinaire et de harcèlement sexuel/moral et agissements sexistes

CONTENU

JOUR 1 | matin | 3h30

Présentation de la CCN51

Dispositions en matière

de non-discrimination : travailleurs handicapés, politique d'intégration des jeunes, maintien dans l'emploi des seniors

Conclusion du contrat de travail (CDD – CDI)

- Formalisme, délai de remise des contrats
- Dossier administratif
- Détermination de la rémunération et classement conventionnel
- Période d'essai

JOUR 1 | après-midi | 3h30

Organisation et durée du temps de travail

- Maxima conventionnels, repos quotidien et hebdomadaire
- Les heures supplémentaires et complémentaires
- Temps partiel et avenant complément d'heures
- Changement de planning

Remplacement des salariés

- La gestion des CDD et les remplacements multiples
- L'intérim

JOUR 2 | matin | 3h30

Gestion des congés

- Congés payés
- Autres congés

Les événements pouvant impacter l'exécution du contrat de travail

- La maladie
- L'accident de travail
- Temps partiel thérapeutique
- La grossesse

JOUR 2 | après-midi | 3h30

Le pouvoir disciplinaire

- L'analyse des faits/des manquements
- La mise en œuvre de la procédure disciplinaire
- Les sanctions

Le harcèlement sexuel

et les agissements sexistes

Le harcèlement moral

La gestion des emplois et des parcours professionnels

- Intégration
- Formation : l'OPCO, modalités et dispositifs de formation
- Accompagnement : entretien fin de période d'essai, entretiens professionnel/d'activité
- Mobilité interne



Formateur

Stéphanie Birotheau ou Sophie Morin



Durée

2 jours (14 heures)



Public

Professionnels encadrants
14 stagiaires maximum



Prérequis

Aucun



INTER-établissements



Prix

300 €/jour/personne

Modalités techniques et pédagogiques

- Modalités de mise en œuvre : présentiel
- Éléments matériels et techniques : support pédagogique, procédures et fiches
- Modalités pédagogiques en lien avec les objectifs : apports théoriques, quiz, cas pratiques, exemples, échanges de pratiques et partage d'expériences

Suivi et évaluation des acquis

- Recueil des attentes du commanditaire et des stagiaires
- Suivi de l'exécution de l'action : émargement par demi-journée
- Évaluation des acquis à l'entrée : pas de procédure de positionnement
- Évaluation des acquis en continu : quiz
- Évaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation : questionnaire